



Circuit Club de Magny-Cours Samedi 13 Octobre 2012

Journée circuit réservée exclusivement aux véhicules anciens et de collection*, de série ou de compétition.

Participation limitée à 65 véhicules.

Des groupes de 20 voitures maximum seront constitués et vous évoluerez dans des séries de roulage libre au cours de la journée sur le circuit Club de Nevers Magny-Cours.



Programme de la journée :

Accès direct par le portail dès 7h00 le matin, stationnement obligatoire dans le paddock.

8h00 : accueil et pointage des participants, vérifications administratives,

8h45 : Briefing obligatoire,

9h00-13h00 : Roulage,

13h00-14h00 : Pause déjeuner,

14h00-17h00 : Roulage.



NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE (jj/mm/aaaa) : / /

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL FIXE OU/ET PORTABLE : E-MAIL :

Personne à contacter en cas d'urgence : M. Mme Tél :

VEHICULE :

· Marque : Type : Année :

· Cylindrée : Puissance réelle :

· Numéro d'immatriculation : Compagnie et Numéro de police d'assurance :

· Numéro de permis de conduire :

ACCOMPAGNATEURS :

Je serai accompagné de..... Personne(s) (4 maximum)

TARIFS :

Accès au roulage circuit la journée :

144€

Garantie individuelle accident pour la journée (offert si adhérent SCCT) :

6€

Total

Pour valider votre engagement, merci de renvoyer ce bulletin d'inscription dûment complété ainsi que la décharge de responsabilité jointe accompagnés de votre paiement aux coordonnées ci-dessous :

SCCT
7 rue Yves Montand
10300 SAINTE SAVINE
Tel : 06 20 78 03 18

Signature, précédée de la Mention "Lu et approuvé" :

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Dans le cadre de la journée organisée par le je

soussigné(e) M.....,

né(e) le

Adresse postale:.....

Téléphone :

E-mail :

dégage la SAEMS du CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS de toute responsabilité, au cas où je causerais par mon comportement, volontairement ou involontairement, de manière directe ou indirecte, un dommage quel qu'il soit à un tiers, un usager, un salarié du Circuit, ou à moi-même durant ma présence dans l'enceinte du Circuit, en ce compris les deux pistes :

- piste F1,
- piste Club.

Je déclare également :

- être en bonne santé,
- n'être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre, de nature à altérer mes facultés au cours de ma présence dans l'enceinte du circuit,
- avoir la pleine possession de mes facultés physiques et mentales,
- plus généralement ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit,
- avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur circuit fermé,
- être muni d'un équipement complet : 1/ pour les véhicules de série : casque, vêtements longs couvrant bras et jambes (pantalon pour les femmes) ; 2/ pour les véhicules de compétition : casque, chaussures, gants, sous-vêtements et combinaison ignifugés ; 3/ pour les motards : casque, gants, bottes, combinaison avec dorsale,
- être titulaire d'une assurance responsabilité civile à jour de cotisation.

Je renonce d'ores et déjà à engager toutes actions judiciaires à l'encontre de la SAEMS du CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS dès lors que :

- je serais victime d'un accident dans l'enceinte du circuit,
- ma responsabilité serait engagée par une personne morale ou physique à la suite d'un dommage, dont je serais à l'origine à l'occasion de ma présence dans l'enceinte du circuit.

Je m'engage à régler à la SAEMS du CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS, sur place lors de ma présence dans l'enceinte du circuit, toute facture qui me sera présentée et qui portera sur des dommages que j'aurais causés aux infrastructures et biens mobiliers utilisés par la SAEMS du CIRCUIT DE NEVERS MAGNY-COURS.

Tarifs dégradations des équipements du circuit :

- Pile de pneus (tarification à la pile) :	220,00 €HT
- Toile caoutchouc (5m linéaire, 128 €HT / m) :	680,00 €HT
- Rails de sécurité (unité : 4m) :	165,00 €HT
- Absorbants – par sac de 20 kg :	25,00 €HT
- Poteau de rails de sécurité (à l'unité) :	165,00 €HT
- Extincteur (à l'unité) :	120,00 € HT
- AstroTurf (par mètre carré) :	240,00 €HT

Je m'engage enfin à quitter immédiatement l'enceinte du circuit de NEVERS MAGNY COURS, en ce compris les deux pistes ci-dessus visées, dès lors que je manquerais aux obligations figurant dans le règlement.

A MAGNY-COURS, LE

SIGNATURE :